

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-six septembre, à vingt heures et huit minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chaussy, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur M. LEMOINE, Maire. Date de la convocation : 19 septembre 2022

Etaient présents : M. LEMOINE - Mmes MICHAUD, CHATEAUZEL, LUCAS, BOUREAU et LUNEL

MM. CAURETTE, ROLLOIS, MORIN, SARAZIN, BESNARD et KEITA.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. BOURBON (pouvoir à Mme MICHAUD)
Mme GUGGER

M. CAURETTE a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2022 :

Le Conseil valide à l'unanimité ce compte-rendu.

Projet de schéma de mutualisation :

L'article L5211-39-1 du code général des collectivités territoriales prévoit la possibilité pour « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale d'établir un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'intercommunalité et ceux des communes membres. Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Ce dernier prévoit l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de la CCVVS et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement. M. KEITA, membre de la commission, rappelle les objectifs de la mutualisation des services et plus particulièrement le groupement de commandes. Le schéma de mutualisation fait le bilan des actions déjà lancées (instruction des demandes d'urbanisme, prêt du personnel et des perspectives de ce qui pourraient être partagées selon les souhaits de l'ensemble des communes.

De plus, M. KEITA, actuellement présent au Comité de Pilotage, souhaite s'y représenter.

Le Maire rappelle que les communes ne sont pas obligées d'adhérer aux schémas. La commission s'engage également à effectuer un bilan des actions menées et leur impact sur les coûts des communes et de la CCVVS.

Mme CHATEAUZEL émet une réserve sur le rôle de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) qui ne devrait pas figurer dans le projet de mutualisation, car les charges ne sont pas transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de schéma de mutualisation avec une demande d'éclaircissement sur le rôle de la CLECT pour des charges non transférées.

Déploiement de la vidéoprotection

Suite au vote du projet vidéoprotection par le conseil communautaire en date du 28 juin, la CCVVS demande à la commune de délibérer afin de donner son avis sur la mise en place de 5 caméras sur notre commune.

M. CAURETTE rappelle que lors du conseil communautaire, il a évoqué que la commune n'appréciait pas l'élaboration du projet (étude préalable inexistante), le coût du projet impactant les finances de la CCVVS. De plus l'état se désengage et réduit le nombre de patrouilles de gendarmerie sur le territoire de la CCVVS. M. CAURETTE rappelle également le rôle du CISP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) qui aurait dû être le démarrage de la réflexion du déploiement de la vidéoprotection.

M. ROLLOIS signale que le projet est financé par la CCVVS et que même si les communes ne valident pas, les habitants contribueront au paiement du projet pour les impôts CCVVS.

Le Maire souhaite prendre deux délibérations, l'une concernant le projet de la vidéoprotection, la seconde sur l'implantation des 5 caméras sur notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à la majorité contre le projet de déploiement de la vidéoprotection sur l'ensemble de la CCVVS vu la conduite du projet et le montant global très important.

Avec 10 voix contre (Mmes MICHAUD-CHATEAUZEL-LUCAS-BOUREAU et MM. CAURETTE-ROLLOIS-SARAZIN-BESNARD-KEITA et 1 pouvoir)

2 voix pour (Mme LUNEL et M. MORIN),

et une abstention (M. LEMOINE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité vote contre l'implantation des cinq caméras sur la commune

avec 2 voix pour (Mme LUNEL et M. MORIN)

11 voix contre (M. LEMOINE, Mmes MICHAUD-CHATEAUZEL-LUCAS-BOUREAU et MM. CAURETTE-ROLLOIS-SARAZIN-BESNARD-KEITA et 1 pouvoir)

Création du CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) au sein de la CCVVS :

Dans le cadre de sa nouvelle compétence de prévention de la délinquance, le Préfet a rendu obligatoire la création d'un CISPD. Ce dernier a vocation à « constituer le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance au niveau local ». Il comprend les services de gendarmerie, de la Préfecture et tout autre personne compétente dans ce domaine. Il est présidé par le président de l'intercommunalité. Le conseil communautaire a demandé à ce que soit ajouté un représentant de chaque commune. Mme BOUREAU relève qu'il ne faut pas oublier les associations qui sont « personne compétente dans ce domaine ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter pour la création d'un CISPD et autorise le Président de la communauté de communes à le présider, sous réserve que parmi les organismes compétents soient représentés des associations impliquées dans la prévention de la délinquance et que soit intégré le Maire ou un représentant par commune.

Avant-projet aménagement du cimetière :

Dans le cadre du réaménagement du cimetière, Mme MICHAUD et le groupe de travail ont rencontré le bureau d'étude, l'Atelier de l'Ours, qui a réalisé l'étude d'aménagement des abords du columbarium et du jardin du souvenir en relation avec les allées existantes et la topographie du site. Il propose un aménagement durable du jardin du souvenir en accord avec la vocation naturelle du site et les ressources locales. Deux implantations sont proposées :

- emplacement haut, proche de l'emplacement du columbarium déjà existant avec vue sur la vallée et l'ensemble du cimetière
- emplacement bas, avec possibilité d'aménager le jardin du souvenir au pied d'arbres et allées déjà existants. Vue moins agréable et proche de la route.

Mme MICHAUD rappelle les atouts du projet et qu'il est envisagé de l'étendre sur le thème de l'eau avec la mise en place d'une canalisation et d'un point de puisage au centre de l'allée principale.

Le projet sera subventionné à 50 % jusqu'à hauteur de 30000 € HT maximum, étude et travaux inclus.

Une version plus avancée de l'étude sera présentée le 05/10/2022 à la commission.

Le dossier de demande de subvention sera déposé mi-octobre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reconduire les cours d'anglais pour l'année 2022/2023 et souhaite qu'un plafond de dépenses soit mis en place si nous devons poursuivre.

Validation sur les potentielles interventions Musique (Conservatoire du Vexin) à l'école municipale :

L'école souhaite faire 34 séances durant le 2^{ème} semestre pour un montant de 1440 €. Cela pour les classes du cycle 2 et cycle 3 avec une initiation aux percussions et au rythme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de mettre en place les séances de musique à l'école pour l'année 2022/2023.

Convention reprise du réseau d'eau de la Comté :

Dans le cadre de l'installation du nouveau Puits du Bois, la commune doit raccorder également l'ensemble des habitants du hameau de la Comté. Une part du réseau actuel a été créée, il y a environ 25 ans, par M. BIGOT propriétaire de la majorité des maisons du hameau. Ce dernier avait obtenu à l'époque un accord de fourniture d'eau gratuite par la région Ile-de-France contre la cession du Puits de la Comté. La nouvelle convention, que la commune propose, permettra de reprendre la charge de l'ensemble du réseau et d'annuler cette convention avec la région Ile-de-France. La commune propose de reprendre le réseau d'eau potable à M. BIGOT pour un montant de 10000 € et de le mettre à disposition du syndicat SIAEP Vexin Ouest.

Le Maire propose de faire porter une servitude sur les terrains, permettant les réparations et inspections des réseaux, sur les parcelles.

Toujours concernant les travaux du puits du Bois, M. SARAZIN signale que le trou réalisé, il y a presque 2 ans, pour l'alimentation électrique du château d'eau n'a pas été rebouché et que cela bloque un chemin communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Le Maire, à signer la convention.

Questions et informations diverses :

Terrain Fournier

M. LEMOINE confirme la signature de l'achat du terrain, le 02/08/2022 chez le notaire. La commune a souscrit un emprunt de 250000 € le 27 juillet 2022 et nous avons perçu les fonds début septembre. Mme LUNEL demande si la réflexion sur l'aménagement a débuté, un groupe de travail composé de Mmes MICHAUD et CHATEAUZEL et MM. LEMOINE, CAURETTE et SARAZIN se réunira prochainement pour commencer l'étude. Un nettoyage a été effectué, une prise de côtes et une demande de devis pour la construction d'un bâtiment ont été faites.

Subvention DETR

M. LEMOINE a pris contact avec la Secrétaire Générale de la préfecture pour comprendre les conditions d'attribution des subventions car le Conseil Municipal est étonné de ne percevoir que 20% au lieu de 40% habituellement et uniquement sur 2 petits projets sur les 5 présentés

- Remise en état de la salle des fêtes subvention : 20%
- Réfection du plafond de la bibliothèque subvention : 20%

Nous décidons de ne pas engager tout le projet Salle des Fêtes mais seulement la mise en sécurité et d'engager les travaux bibliothèque subventionné à 20 % par l'Etat et 40 % par le Département.

Toujours pour la salle des fêtes, M. CAURETTE propose d'ajouter une sonorisation portable aux travaux d'isolation et d'électricité, pour un budget de 1200 € TTC.

Le Conseil approuve à l'unanimité, nous allons lancer les commandes et organiser les travaux en fonction de l'occupation de la salle.

Nomination d'un correspondant incendie et secours :

Le service interministériel de défense et de protection civiles demande aux communes de désigner un correspondant incendie et secours. Mme CHATEAUZEL fait la lecture de ses missions :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
 - concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
 - concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
 - concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.
- Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Le Maire demande s'il y a un candidat. A défaut de candidature, le Maire se propose d'être le correspondant incendie et secours. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte sa candidature et le remercie.

Vote du taux taxe d'aménagement :

Le Maire rappelle l'ordonnance applicable dès le 1^{er} septembre 2022, obligeant les communes à reverser une partie de la taxe d'aménagement à leur intercommunalité. Le Maire explique aux conseillers que cette taxe est due lorsque des personnes entreprennent des opérations de construction, changement d'affectation ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'une autorisation d'urbanisme et que cette taxe sert à réaliser des travaux d'aménagement sur le territoire (voirie, réseaux d'énergie, d'assainissement...). M. CAURETTE insiste sur l'importance de cette taxe et que de nombreuses communes de la CCVVS (13/26) ont voté le taux maximum de 5 %.

Il a été envoyé au conseil le taux de taxe actuel sur les 26 communes de la communauté. Le taux actuellement en vigueur à Chaussy est de 3% et nous avons la possibilité de le modifier avant le 1^e octobre.

La part que nous transférerons à la CCVVS devra être déterminé avant la fin de l'année et sera ensuite révisable chaque année. Cette part sera fixée en accord avec la CCVVS et devra représenter la proportion des équipements pris en charge sur le territoire de la commune et de la CCVVS (ex. entretien des routes d'intérêt communautaire).

Le Maire propose de passer le taux à 4 % afin d'anticiper les dépenses que nous allons avoir avec les nouvelles constructions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour le taux de la taxe d'aménagement à 4 % à la majorité

avec 3 voix Contre (Mmes LUNEL et CHATEAUZEL et M. SARAZIN),
et 3 Abstentions (Mmes BOUREAU et MICHAUD + Pouvoir)

Prolongation des cours d'anglais à l'école :

A nouveau cette année, la commune propose de faire appel à une intervenante extérieure pour dispenser des cours d'anglais à l'école de Chaussy. Le coût des années précédentes :

2020/2021 – 47.5 heures dispensées – 2137 € - 2 trimestres

2021/2022 – 71 heures dispensées – 2840 € - 3 trimestres

Et 2022/2023 – 76 heures proposées – 3420 € - 3 trimestres

Mme CHATEAUZEL est étonnée que les nouveaux professeurs des écoles ne soient pas formés pour réaliser des cours en anglais. Mme LUNEL insiste sur la qualité des cours réalisés par une intervenante extérieure. Le Maire souhaite maintenir ces cours, « véritable chance pour les enfants et nécessité pour le futur ».

Maison France Services

M. CAURETTE informe qu'à partir du 04/10/2022, le bus France Services, initié par le Département, sera présent sur la place de la Mairie tous les mardis de 13h30 à 16h30 (pour une période d'essai de 3 à 6 mois), en complément de la Maison France Services de Magny en Vexin, dans les locaux de la CCVVS.

Téléthon 2022

M. BOURBON responsable du projet sera absent à la réunion départementale du 08/10/2022 de lancement de la nouvelle saison. M. KEITA s'est proposé de le remplacer à cette réunion et de représenter la commune. Il est important de prévoir une réunion préparatoire avec les associations courant octobre.

Vol du Portail à la Station d'Épuration

L'expert GROUPAMA est venu seulement le 22 septembre dernier et il émet une réserve sur le montant du devis au vu de l'état du portail initial (traces de rouille).

Événement Jour de la Nuit

M. ROLLOIS propose de communiquer car la nuit du 15 au 16/10/2022 l'éclairage public sera éteint. Cette année, il n'y aura pas d'intervenant externe, ni d'intervention de la part du PNR sur la commune.

Réverbère rue du Val

M. BESNARD souligne que le candélabre situé rue du Val en face de son habitation est envahit par la végétation. Un rappel verbal a été déjà formulé auprès du propriétaire et nous allons lui envoyer un courrier.

Travaux Assainissement rue Clos de l'Isle

M. SARAZIN demande à connaître les dates précises des travaux, engendrant la fermeture de la rue du Clos de l'Isle car il a besoin de circuler avec des engins agricoles. Dès accord des subventions pour le projet, M. SARAZIN sera prévenu de la période.

Nous ferons en sorte que l'accès soit possible avec des fermetures limitées.

Fossé à curer

M. SARAZIN signale que le fossé sur le côté de la route intercommunale, allant vers la Route Blanche, doit être curé.

Ordre du jour terminé, séance levée à 23h50



